

# Qui sommes-nous ?

## Origines

La Croix-Rouge française est une association à but non lucratif régie par la loi de 1er juillet 1901. Elle est reconnue d'utilité publique et est auxiliaire des pouvoirs publics.

Notre raison d'être : « La Croix-Rouge française agit pour protéger et relever sans condition les personnes en situation de vulnérabilité et construire, avec elles, leur résilience. »

## Valeurs

Les bénévoles de la Croix-Rouge agissent au quotidien dans des implantations locales et des délégations territoriales et régionales.

Tout en étant libre de ses choix et indépendante, la Croix-Rouge française est un partenaire de premier plan des pouvoirs publics. Elle est aussi un acteur de l'économie sociale et solidaire de service à but non lucratif. La Croix-Rouge française intervient également à l'international, en accord avec les autres Sociétés nationales et les composantes du Mouvement auquel elle appartient.



## Objectifs

Depuis juin 2023, la Croix-Rouge française met en place un nouveau dispositif en aller-vers pour assurer une couverture des zones blanches et renforcer la présence de l'association sur les territoires isolés.

De plus en plus de personnes en situation de vulnérabilité font face à des barrières d'accès aux services de soins, de première nécessité et aux droits (couverture santé, minima sociaux...). Fort de ce constat la Croix-Rouge expérimente le transport solidaire en santé afin d'emmener vers les structures de soin.

# Contactez-nous

## DELEGATION TERRITORIALE DE LA HAUTE-GARONNE

71 Chemin des Capelles,  
31300 Toulouse

05 64 10 42 40

[coordination-ts.dt31@croix-rouge.fr](mailto:coordination-ts.dt31@croix-rouge.fr)



**Demandez un transport solidaire en santé ici**

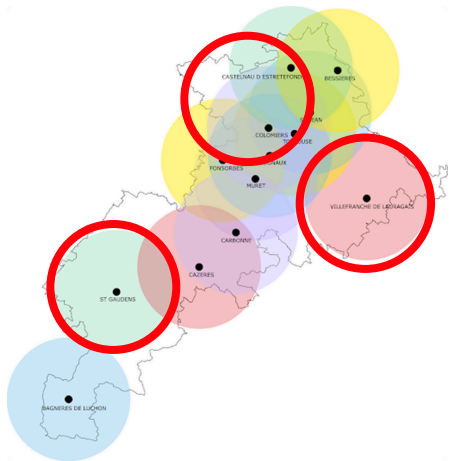


# Transport Solidaire en Santé

# Evaluation situationnelle

## Un projet expérimental

Le transport solidaire en santé est expérimenté sur le territoire du Comminges au sud du département, le Nord-Ouest toulousain ainsi que le Lauragais-Revelois.



## Les critères d'éligibilité

Selon les communes de résidence, pour bénéficier du transport solidaire en santé, les personnes prises en charge doivent répondre à plusieurs critères:

<b>Vulnérabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Personne de +60 ans</li><li>• Famille monoparentale</li><li>• Personne mobile /aide à la marche</li><li>• Mineur émancipé</li><li>• Pas de droit commun</li></ul>
<b>Etat de santé</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Position assise en véhicule</li><li>• Pas de surveillance médicale ou oxygénothérapie</li></ul>
<b>Parcours de soin</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Médecine de ville</li><li>• RDV paramédical</li></ul>

# Accompagnement vers...

Forte de ses nombreuses implantations dans le département, la délégation territoriale couvre plus de 80% du territoire. Grâce à ses 1 600 bénévoles, elle assure plus de 20 activités différentes qui couvrent l'ensemble des domaines d'actions.



**Boutique Croix-Rouge**



**Inclusion numérique**



**Domiciliation**



**Accueil écoute**



**Aide alimentaire**

Les équipes pourront aussi orienter vers les dispositifs sociaux existants sur les territoires comme par exemple les CCAS ou encore les associations du secteur.

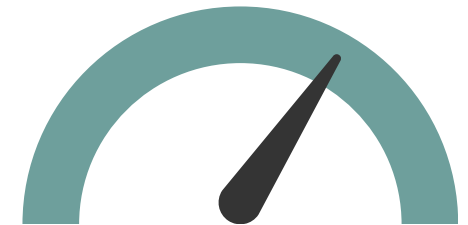
**Projet expérimental financé par :**



# Comment prendre rendez-vous

- 1 Demande de transport par téléphone ou en flashant le QR Code
- 2 Evaluation des critères d'éligibilité au transport solidaire en santé
- 3 Programmation du transport

**Prise de rendez-vous en 3 étapes (minimum 24h avant la date de rendez vous)**



**Contact 15 jours après votre transport**

Afin d'améliorer le projet et de pouvoir le pérenniser, 15 jours après votre transport, vous serez contacté pour nous permettre d'adapter nos services.